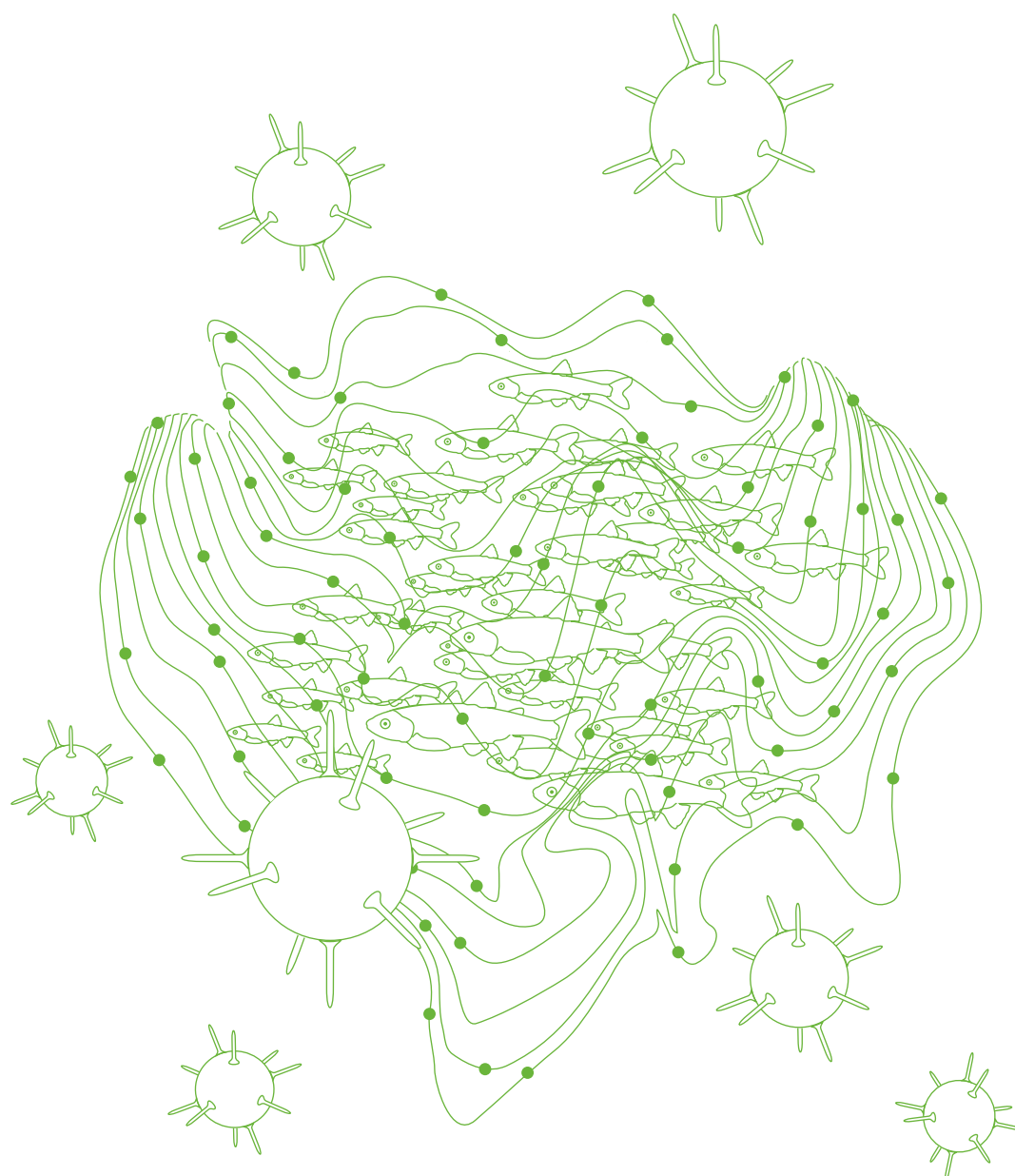


«Le traçage numérique des contacts n'est pas Instagram – l'individu est totalement inintéressant»

Entretien avec **Dorothea Baur**

De Valerie Zaslowski, Think Tank W.I.R.E.



Dans la lutte contre le Covid-19, la Suisse et d'autres pays misent sur le traçage numérique des contacts. Dans le contexte de la pandémie actuelle, la transmission de données personnelles apparaît comme une forme de solidarité, selon l'éthicienne Dorothea Baur. D'après elle, nous sommes de plus en plus lucides sur la valeur sociale et non commerciale des données.

Madame Baur, est-ce faire acte de solidarité que de partager ses données personnelles, comme avec l'application SwissCovid de la Confédération?

Oui. La pandémie est aussi une histoire de solidarité; l'appli coronavirus est une mesure parmi beaucoup d'autres qui nous permettent de faire acte de fraternité. Elle fait partie d'une infrastructure solidaire. Je suis moins à l'aise avec la notion de partage, qui suggère que d'autres ont accès à mes données. Pourtant, le traçage numérique des contacts ne consiste pas à partager mes données avec mes concitoyens, mais seulement de confier mes données anonymisées à l'État. Il s'agit de collecter mes données sur mon smartphone et de les transmettre pour le bien commun.

Vous refusez également le terme d'autosurveillance. Pourquoi?

L'appli du coronavirus n'a rien à voir avec de l'autocontrôle. Je ne collecte pas mes données dans mon propre intérêt, comme lorsque je surveille mon sommeil ou que j'utilise Fitbit, le capteur d'activité physique et de suivi de la santé. Je collecte mes données dans l'intérêt commun. C'est pourquoi il est également trompeur d'en appeler à la responsabilité individuelle. Ce n'est pas la question. Il ne s'agit pas de responsabilité pour moi-même, mais de responsabilité collective. Il ne s'agit pas de ma santé personnelle, mais de la santé publique. Une pandémie ne peut être combattue qu'en prenant les autres personnes en considération.

Dans quels autres domaines existe-t-il un tel partage de données dans le but d'améliorer ou de protéger l'intérêt général?

Il y a par exemple le don de données à des fins médicales: je transmets mes données pour que d'autres en profitent. Au bout du compte, la recherche me sert à moi aussi. Pour le coronavirus, c'est pareil: chaque individu profite de la baisse des cas de contamination en retrouvant certaines libertés. Hors du domaine de la santé, il existe des concepts de déclaration de données, par exemple zürwieneu.ch, un site Internet permettant de répertorier les dommages aux infrastructures, comme les activités illégales d'élimination de déchets ou les plaques d'égout cassées. La participation à des sondages politiques contribue également à l'intérêt général.

Existe-t-il un droit commun sur nos données numériques anonymisées?

Plus que sur nos organes de donneur, par exemple?

Si on prend comme critère le caractère acceptable, un droit sur les données serait beaucoup plus acceptable qu'un droit sur les organes des donneurs. Le prélèvement de données est en effet bien moins intrusif au niveau des droits de la personnalité, beaucoup moins intime. Le partage de données ne porte pas atteinte à mon intégrité physique. Le don d'organe, en revanche, est un sujet très personnel. Certaines religions s'y opposent car il trouble le repos des morts. Nous donnons nos données pour des raisons pratiques chaque fois que cela nous facilite la vie: pour des conseils de lecture ou des achats en ligne, par exemple. Mais si cela ne nous apporte aucun bénéfice direct, nous avons plus de mal. Nous devrions nous intéresser autant à la santé publique ou à la lutte contre la pandémie.

L'humain est paresseux?

Oui, je crois que cela tient de la paresse et de l'ignorance. Nous ne nous préoccupons pas des traces que nous laissons sur le Net. Nous sommes trop paresseux pour modifier les réglages en conséquence.

Pour vous, le débat sur la vie privée est donc un prétexte?

Oui. La technologie que nous utilisons en Suisse est extrêmement respectueuse de la vie privée – au détriment de la qualité épidémiologique. Je crois que l'humain souhaite avant tout éviter le dilemme moral auquel il est exposé quand il reçoit une alerte de l'application: il faut se mettre volontairement en quarantaine, se faire tester, renoncer à toute activité de loisir. Nous manquons de maturité morale pour envisager le problème. Par ailleurs, nous surestimons très souvent notre propre importance.

Dans quelle mesure?

De nombreuses personnes pensent que cela pourrait intéresser quelqu'un de savoir avec qui nous allons par exemple dans tel ou tel club. Elles ne comprennent pas qu'elles sont totalement inintéressantes en tant qu'individus dans le cadre du traçage numérique des contacts. Elles ne sont intéressantes que comme porteuses potentielles du virus. Cette surestimation est typique de la génération Instagram; elle ne s'intéresse qu'au contrôle de ses propres contenus. Les influenceurs posent sur une plage car ils croient que cela intéresse leurs followers de savoir avec qui ils vont en vacances, et sur quelle île paradisiaque. Mais le traçage numérique, ce n'est pas Instagram! Le décor ne doit pas forcément être assorti à l'image. L'individu devient un point de données. La personnalité n'a aucun intérêt.

Le traçage de la pandémie déplace-t-il la norme sociale relative au traçage individuel?

Le traçage de la pandémie devrait nous faire prendre conscience de l'utilité des données pour le bien commun. Il est soudain question de la valeur non commerciale des données. «Data is the new oil», c'était hier. Le débat sur les données devient plus politique, comme en témoignent les appels de la Confédération à la société pour participer à la collecte de données. Il pourrait ainsi être moins focalisé à l'avenir sur la vie privée.

Nous accoutumons-nous au partage de données?

Non, je ne pense pas. Nous vivons une situation exceptionnelle qui, dans le meilleur des cas, accroît notre sensibilité aux différentes significations et aux différentes valeurs des données.

Mais le besoin de traçage numérique pour des raisons de sécurité pourrait augmenter – y compris après la crise?

Je ne crois pas non plus. Mais s'il s'avère que le traçage des contacts a joué un rôle important dans la lutte contre la pandémie, j'espère que ces mesures seront mieux acceptées à l'avenir. Le problème, c'est que l'efficacité de l'application n'est pas mesurée, pour des raisons liées à la protection des données. Par exemple, on n'analyse pas systématiquement si toutes les personnes qui signalent des symptômes aux autorités sanitaires utilisent l'application ou pas.

Faut-il rendre ces applications de traçage obligatoires?

Je pourrais m'en accommoder si cette obligation s'appliquait à tous les citoyens. Mais l'application SwissCovid ne doit en aucun cas être imposée dans des situations de dépendance, comme condition pour obtenir un emploi par exemple. Si elle est obligatoire, elle doit l'être pour tout le monde.

Les obligations de solidarité ont-elles vraiment leur place dans une société libre?

Une société libre ne peut pas fonctionner sans un minimum de coopération et de solidarité. Quand on essaie d'imposer la solidarité, elle perd son essence. La solidarité doit être vécue horizontalement, entre vous et moi. Si elle est imposée par l'État, elle devient verticale. Société libre, solidarité et coopération: ces éléments doivent s'articuler. La contrainte étatique n'est nécessaire que si cette situation ne peut plus être atteinte par d'autres moyens. Mais dans ce cas, on ne parle plus de solidarité, mais de loi. On parle d'obligation lorsque la confiance dans les membres de la société a disparu.

Nous sommes plus sensibles à une obligation quand elle concerne la vaccination ou le don d'organe que quand elle se rapporte au devoir de solidarité fiscale. Pourquoi est-ce différent quand il est question de la santé et du corps?

Une intervention sur mon corps est plus directe, et l'intégrité corporelle est un bien précieux. Mon corps, au moins, je peux le contrôler – c'est un peu mon dernier bastion.



Dorothea Baur est consultante en éthique, en responsabilité et en durabilité. Elle s'est notamment spécialisée dans le secteur financier et technologique ainsi que dans les questions relatives à l'éthique de l'intelligence artificielle et à la vie privée. Elle enseigne également dans diverses universités et hautes écoles spécialisées. Dorothea Baur a étudié les sciences politiques à la Haute école de Saint-Gall et est titulaire d'un doctorat en éthique économique.

L'application SwissCovid

L'application SwissCovid lancée en juin 2020 par la Confédération vise à simplifier le traçage des chaînes de contamination. Les téléphones mobiles sur lesquels l'application est installée échangent des codes d'identification anonymes avec les autres téléphones se trouvant dans la zone de portée du Bluetooth. Ces codes sont enregistrés sur le téléphone pendant deux semaines puis sont automatiquement supprimés. Les personnes qui ont été en contact étroit pendant au moins 15 minutes avec une personne infectée sont informées par SMS.

Le téléchargement et l'utilisation de l'application s'effectuent sur la base du volontariat. La loi interdit toute discrimination en fonction de l'utilisation ou non de l'application. Bruno Baeriswyl, préposé à la protection des données du canton de Zurich depuis de nombreuses années, doute de la nécessité du volontariat: si l'application est «appropriée et nécessaire» pour contrôler la pandémie, elle est «conforme au droit et il n'est pas nécessaire de baser son utilisation sur le volontariat», affirme-t-il en avril 2020 à la NZZ.

Plus les personnes qui installent et utilisent l'application sont nombreuses, plus elle sera efficace. Mi-juillet, l'application SwissCovid avait été téléchargée 1,85 million de fois à partir de l'App Store et de Google Play. Un sondage de Comparis début juillet 2020 a montré que les sceptiques doutent principalement de son utilité et de la sécurité des données.